

EDITO -

Document de référence – diffusion publique

Date de diffusion : **03/02/2026**

Hashtags utilisés :

#République - #ValeursRépublicaines - #LibertéÉgalitéFraternité - #Mémoire - #DevoirDeMémoire

#Transmission - #DignitéHumaine - #EngagementCitoyen - #Gironde - #Médoc #COPGironde

Mémoire, exemplarité et conscience républicaine

* Refuser la banalisation de l'inacceptable dans les temps de transmission.

La transmission du devoir de mémoire, en particulier lorsqu'elle s'adresse aux enfants, exige une vigilance et une exemplarité sans ambiguïté. Respecter les symboles de la République, honorer celles et ceux qui sont morts pour la France et préserver la clarté du message transmis aux jeunes générations relèvent d'une responsabilité collective et profondément républicaine.

Depuis 2022, toute association sollicitant une subvention publique est tenue de signer un **contrat d'engagement républicain**, lequel impose le respect des valeurs de la République, des principes démocratiques, de la dignité humaine et de l'ordre public.

Cette exigence, légitime, traduit l'attachement de la puissance publique à la cohérence et à l'exemplarité des acteurs bénéficiant de fonds publics. Il apparaît dès lors essentiel de rappeler que les responsables publics, élus et représentants des collectivités et des intercommunalités sont soumis à une exigence morale et républicaine équivalente, à la hauteur de la confiance que les citoyens placent en eux.

Cette exigence ne relève pas d'un principe abstrait. Elle s'inscrit dans une histoire vécue, transmise et assumée.

Issu d'une famille profondément engagée au service de la Nation, je me permets de rappeler que :

* mon grand-père, originaire du Gers, a combattu lors de la guerre de 1914-1918 et en est revenu mutilé de guerre ;

* mon père était sous-marinier mécanicien dans la Marine nationale, ancien combattant, et a échappé au naufrage du sous-marin *La Sibylle* en 1952, uniquement parce qu'une urgence médicale l'avait empêché d'embarquer avec son équipage une semaine avant l'appareillage ?

* pour ma part, j'ai servi la France et la paix en qualité d'officier marinier supérieur, au grade de maître principal de la Marine nationale. J'ai aussi œuvré tout comme mes camarades, pour le maintien de la PAIX dans le monde, et mené des missions humanitaires... et opérations extérieures, certaines dans des conditions difficiles et dangereuses.

Autant de contributions que je considère comme des «états de service au service de l'État, puis un tas de services **au service de la vie...** !»

Cette **filiation militaire et républicaine** se prolonge aujourd'hui par un engagement civique, mémoriel et associatif constant, conduit dans un esprit indépendant et non partisan.

À travers notre action associative, menée sans appartenance politique ni soutien institutionnel conditionné, nous œuvrons au quotidien pour la transmission, l'information, la prévention et la responsabilité collective, en lien avec ce qui nous apparaît aujourd'hui comme l'essentiel.

Il n'y a pas seulement les abeilles et les oiseaux à protéger. Les enfants font pleinement partie du vivant. Or, malgré des discours souvent rassurants, les cancers pédiatriques, les atteintes irréversibles du développement et leurs effets transgénérationnels demeurent encore trop souvent relégués au silence, alors même que les données scientifiques sont établies.

Protéger le vivant ne consiste pas à opposer la nature à l'humain. La santé des enfants devrait constituer une priorité absolue, et la prévention relève désormais d'une responsabilité publique, partagée par l'ensemble des acteurs institutionnels.

Dans ce cadre, Cœur de vie · Cœur de Vérité refuse toute forme de normalisation de l'inacceptable : la banalisation des atteintes au vivant, le silence face aux risques avérés pour la santé des enfants, et l'acceptation implicite de situations que la science, l'éthique et la conscience républicaine désignent pourtant comme inacceptables.

Cet engagement s'accompagne d'un attachement constant au devoir de mémoire. Avec mon épouse et ma mère, âgée de 93 ans, résidente définitive à notre domicile, nous sommes adhérents du Comité du Souvenir français Castelnau-Sud Médoc, association œuvrant au respect des sépultures, à la transmission de la mémoire et à la reconnaissance due à celles et ceux qui sont morts pour la France.

C'est précisément au nom de cette mémoire, et de celles et ceux qui ont donné leur vie ou leur intégrité physique pour la démocratie et les libertés publiques, qu'il nous paraît nécessaire d'alerter sur certaines pratiques contemporaines.

Il est constaté que certaines équipes municipales, comme certaines instances de coopération intercommunale, peuvent se présenter sous des appellations locales se revendiquant citoyennes, alors qu'elles s'inscrivent, comme l'ensemble des acteurs publics, dans des cadres, soutiens ou dynamiques politiques identifiés. Ces éléments relèvent du fonctionnement normal de la vie démocratique. Ils appellent en revanche une exigence de clarté et de cohérence.

Les citoyens sont en droit d'attendre de leurs élus, à tous les niveaux de gouvernance, une transparence sincère sur leurs engagements, ainsi qu'un comportement public exemplaire, respectueux et conforme aux valeurs républicaines.

Il ne saurait être acceptable que la République soit exigeante avec les associations, les bénévoles et les citoyens, tout en tolérant des zones d'ambiguïté ou d'incohérence chez celles et ceux qui exercent une responsabilité élective.

La cohérence républicaine impose que l'exemplarité soit partagée, assumée et visible à tous les niveaux de responsabilité publique, en particulier à l'échelon local, premier lieu de confiance entre les institutions et les citoyens.

Cette exigence de transmission et de vigilance s'enracine également dans une expérience directe du service de l'État. Il y a quelques années, j'ai servi pendant deux ans au Centre du Service National de Bordeaux, en qualité d'intervenant auprès de jeunes, dans le cadre de missions officielles définies par les directives gouvernementales.

Ces missions consistaient notamment à informer, sensibiliser et transmettre, à travers des modules pédagogiques et des supports audiovisuels, l'histoire de la Shoah, cette période tragique et profondément horrifiante de notre histoire, marquée par l'extermination des Juifs d'Europe, expression ultime de la folie des hommes.

Elles visaient également à faire comprendre le sens profond du « plus jamais ça », le combat contre l'antisémitisme, ainsi que les notions de patrie, de responsabilité et de défense des valeurs fondamentales de notre pays.

Ces missions incluaient enfin des tests de détection de l'illettrisme, dont les résultats se révélaient stupéfiants à constater chez des jeunes, tant par leur ampleur que par les conséquences humaines, sociales et citoyennes qu'ils laissaient entrevoir.

Ces constats rappelaient avec force que la citoyenneté ne peut être pleinement exercée sans l'accès effectif aux savoirs fondamentaux, et que l'égalité républicaine ne peut rester un principe abstrait.

Cet engagement, fondé sur le vécu et non sur la théorie, prolonge naturellement mes états de service au sein de la Marine nationale et s'inscrit dans une continuité : servir, transmettre, protéger, et refuser toute banalisation de l'inacceptable.

Enfin, sans esprit de leçon ni de polémique, il nous paraît juste de rappeler ces mots de Madame Simone VEIL, qui résonnent aujourd'hui avec une acuité particulière :

« Venus de tous les continents, croyants et non-croyants, nous appartenons tous à la même planète, à la communauté des hommes. Nous devons être vigilants, et la défendre non seulement contre les forces de la nature qui la menacent, mais encore davantage contre la folie des hommes. »

Ces paroles ne sont ni décoratives ni abstraites. Elles constituent un repère moral, un socle de responsabilité, et un appel à la vigilance collective.

Position personnelle et engagement de conscience

Fidèle aux valeurs républicaines, au devoir de mémoire et à la dignité humaine qui fondent mon engagement depuis toujours, je me dois également de rester cohérent avec ma conscience.

Dans ce cadre, et sans esprit de polémique ni de jugement à l'égard de quiconque, **j'ai fait le choix personnel de ne plus participer, à l'avenir, à certaines manifestations commémoratives publiques**, dès lors que leur cadre ou leur déroulement ne me permet plus de garantir la clarté, la neutralité et la cohérence morale que ces temps de mémoire exigent à mes yeux.

Ce choix ne constitue ni un retrait du devoir de mémoire, ni une remise en cause des associations, des bénévoles ou des personnes engagées avec sincérité. Il s'agit d'un acte de conscience, fondé sur la conviction que la transmission auprès des jeunes générations, l'hommage rendu aux anciens combattants et le respect dû aux morts pour la France **appellent une exemplarité sans ambiguïté**.

Je continuerai, pour ma part, à œuvrer par l'écrit, par l'action culturelle, par la transmission et par l'engagement citoyen, **afin que le « plus jamais ça » demeure une exigence vivante, fidèle à l'esprit républicain et à la dignité humaine.**

Christian Gignac - Artiste – chanteur/interprète – compositeur «Cœur de vie · Cœur de Vérité» - Ancien marin de la Marine nationale & Président et fondateur de l'association musicale indépendante et citoyenne C.O.P Gironde - Engagé pour la dignité humaine, la santé des enfants et des mamans (périnatalité) et la protection du Vivant.

Cet éditorial s'inscrit pleinement dans la mission d'information, de sensibilisation et de transmission de l'association C.O.P Gironde, à l'échelle de la Gironde et des territoires du Médoc.



Annexe – Pour mémoire (prolongement de l'édito)

Date : 06/02/2026

Le présent texte s'inscrit en prolongement direct de notre éditorial de référence du 03/02/2026, et vise à en préciser le sens à la lumière des exigences républicaines de vigilance, d'exemplarité et de transmission.

Refuser la banalisation de l'inacceptable dans les temps de transmission signifie également refuser le silence.

Ce silence, parfois qualifié de « grand chut », lorsqu'il entoure des incohérences, des ambiguïtés ou des renoncements face aux valeurs fondamentales de la République, constitue en lui-même une forme d'atteinte à la conscience civique et humaine.

Cette exigence d'exemplarité, de cohérence et de respect des règles républicaines **ne concerne pas uniquement les élus municipaux ou intercommunaux.**

Elle s'impose à l'ensemble des responsables publics, y compris **les parlementaires**, au premier rang desquels **les députés**, investis d'un mandat national et d'une responsabilité particulière dans le respect des institutions de la République.

En ce sens, et pour les raisons exposées dans le document de référence, **j'assume personnellement la responsabilité de dénoncer ces silences**, et d'en tirer les conséquences.

C'est pourquoi j'ai fait le choix, clairement énoncé et pleinement assumé, **de ne plus participer à certaines manifestations commémoratives**, dès lors que leur cadre ou leur déroulement ne me permet plus de garantir la clarté morale, la cohérence républicaine et la fidélité au message de transmission que ces temps exigent.

Cette position relève d'un **acte de conscience individuel**, non d'un jugement porté sur autrui, et s'inscrit dans la continuité d'un engagement fondé sur la transmission, la vérité et le refus de toute banalisation de l'inacceptable.

À ce stade, je peux dire que cette démarche me permet d'être en paix avec ma conscience, humaine et républicaine.

Elle ne procède ni d'un renoncement, ni d'une colère, mais d'une fidélité exigeante à ce que je crois juste : refuser le silence lorsque celui-ci devient une forme de renoncement moral, et choisir la cohérence plutôt que la facilité.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement naturel d'une vie de service.

J'ai servi la République tout au long de ma carrière, non pour elle seule, mais pour **tous ceux qui ont perdu la vie afin que notre démocratie et ses valeurs républicaines existent**.

Aujourd'hui, en demeurant fidèle à cette mémoire et à ces principes, je peux affirmer être **en paix avec ma conscience humaine et républicaine**.

Christian Gignac - Artiste – chanteur/interprète – compositeur «Cœur de vie · Cœur de Vérité» - Ancien marin de la Marine nationale & Président et fondateur de l'association musicale indépendante et citoyenne C.O.P Gironde - Engagé pour la dignité humaine, la santé des enfants et des mamans (périnatalité) et la protection du Vivant.

